



Projet Pédagogique

ALAE D'ALEMBERT

Rue Pascal-Marie Agasse, Perpignan

2020 - 2021

UN ENGAGEMENT
ÉDUCATIF
AU CŒUR
DES TERRITOIRES



SOMMAIRE

Le projet de direction.....	3
L'équipe pédagogique	4
Le territoire de vie de la structure	5
Présentation de la structure	6
Objectifs pédagogiques.....	8
Rôles et missions de l'équipe.....	9
La vie quotidienne.....	10
La santé.....	14
Le cadre.....	15
L'évaluation.....	16
Modalité d'accueil des enfants en situation de handicap	17
La place des familles.....	19

Le projet de direction

Le projet de direction est une vue d'ensemble de l'ALAE, Accueil de Loisirs Associé aux écoles élémentaires de D'Alembert 1 et 2. Il décrit l'organisation mise en place durant les temps périscolaires. Il permet de déterminer le sens et les conditions de nos actions et se voudra être le reflet de notre fonctionnement. La clarté, la lisibilité et l'adhésion des équipes à ce projet sont des conditions nécessaires à la qualité du travail mis en œuvre auprès des enfants. En cohérence avec le Projet Educatif Local de la ville de Perpignan et celui de Léo Lagrange, mon projet de direction s'articule autour de plusieurs ambitions et axes de travail.

Les ambitions :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir durant les temps périscolaires aussi bien dans la pratique d'activités que dans ses relations avec les autres.
- Être en mesure d'adapter le fonctionnement aux rythmes et besoins de l'enfant dans le contexte d'une fonction d'accueil.
- Adapter nos méthodes et démarches pédagogiques en fonction des objectifs visés.

Les axes de travail :

- Assurer la sécurité affective, morale et physique. Une priorité. L'enfant devra se sentir écouté dans une relation de confiance avec l'adulte. Le fonctionnement mis en place permettra à chaque enfant et adulte d'évoluer selon des droits et des devoirs dans un cadre sécurisé. Enfants et adultes encadrants participeront à l'élaboration des règles de vie et au respect de leur application.
- Développer une relation éducative. Considérer chaque individu au sein d'un accueil collectif. Prise en charge des enfants et de leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination. L'équipe d'animation suscitera l'envie, la curiosité, l'intérêt chez l'enfant, lui laissant également la possibilité de « ne rien faire ».
- Faciliter la socialisation. L'animateur se doit d'être exemplaire dans sa démarche éducative et dans ses pratiques d'animation (respect, équité, discrétion) et d'être à même d'expliquer la différence d'un camarade, de parler de tolérance en prenant en compte les spécificités de chacun.
- Favoriser l'accès à l'autonomie. Parce que l'autonomie se traduit par des apprentissages, permettre à l'enfant de faire par lui-même, de construire sa personnalité au travers de ses choix, les respecter et les encourager. L'animateur sera référent pour le bon déroulement de l'animation et en mesure de considérer les capacités de chacun des enfants.

L'équipe pédagogique

La direction :

- Laëtitia COSTE, directrice, diplômée BPJEPS LTP
- Stéphanie LUTGEN, adjointe sur D'Alembert 1, diplômée BPJEPS LTP
- Fabrice BUSSEAU, adjoint sur D'Alembert 2, diplômé BAFD

Les membres de la direction font également partie des équipes pédagogiques des structures de loisirs du même quartier ; ce qui participe à une continuité éducative sur les temps extra-scolaires.

Les animateurs :

L'équipe du midi : une équipe composée de quatorze animateurs sur les temps méridiens, répartis sur les deux écoles en fonction des effectifs prévisionnels et selon un taux d'encadrement réglementé à 1 animateur pour 14 enfants.

sur D'Alembert 1	sur D'Alembert 2
Frédéric DIAZ, diplômé BAFA Khadouj LHARCH, diplômée BAFA Jérôme PIC diplômé BPJEPS Laura CIOLI, diplômée BAFA Laurie CHAMPEAU, diplômée BAFA	Carine CASTELLO, diplômée CAP Elodie EXPOSITO, diplômée BAFA Lisa MUNOZ, diplômée BAFA Vincent GIRARD, diplômé BAFA Janis ITHUNIME, diplômé BAFA Kévin CAILLOT, diplômé BE Océane JUILLET, diplômée BAFA Dorian CIOLI, diplômé BPJEPS Mathieu ROMERO, diplômé BPJEPS

L'équipe du soir : six animateurs composent l'équipe d'animation pour la garderie du soir (aidés de la direction).

- Frédéric DIAZ, diplômé BAFA
- Khadouj LHARCH, diplômée BAFA
- Dorian CIOLI, diplômé BPJEPS
- Elodie EXPOSITO, diplômée BAFA
- Janis ITHUNIME, diplômé BAFA
- Laura CIOLI, diplômée BAFA

Une mixité des qualifications au sein de l'équipe d'animateurs qui répond aux normes fixées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

La préparation des temps d'accueil s'organisera autour de réunions d'information, de préparation, de formation, de régulation ou de bilan auxquels tous les membres de l'équipe pédagogique participeront.

Le territoire de vie de la structure

Le quartier de Saint-Assisle compose, avec celui de La Gare, le canton n°8 de Perpignan, préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le quartier de Saint-Assisle s'étend sur une superficie de 136 hectares et compte 7400 habitants.

Quartier prioritaire de la politique de la ville, il est concerné par des programmes de réaménagement et de rénovation urbaine.

Saint-Assisle est un petit quartier familial et dynamique. Le taux d'emploi y est bien plus élevé et supérieur à la moyenne des quartiers prioritaires de la région. L'enseignement, la santé et l'action sociale représentent 64% de l'activité des établissements de service implantés dans le quartier.

Sont implantés dans le quartier :

- une annexe mairie
- des crèches
- des écoles maternelles (Condorcet, Amade et D'Alembert)
- un collège (La Garrigole)
- des infrastructures sportives (club tennis de table, de boxe, stade)
- des Accueils de Loisirs maternel et primaire
- un Espace Adolescence Jeunesse
- des espaces aménagés (rivière, parcs, city-stade) accessibles à pieds
- des associations culturelles, sportives et sociales
- des commerces de proximité
- des infrastructures autres (gares routière et ferroviaire, clinique Saint-Pierre, accès A9)



Présentation de la structure

Le groupe scolaire D'Alembert comprend :

- L'école maternelle D'Alembert, rue Pierre Bayle
direction Catherine Brett
- L'école élémentaire D'Alembert 1, rue Pascal-Marie Agasse
direction Marie-Laure Rius
- L'école élémentaire D'Alembert 2, rue Pascal-Marie Agasse
direction : Muriel Bord
- Le bâtiment périscolaire élémentaire (en rouge sur le schéma)
Comprenant 6 salles d'activités dont une BCD et deux salles de classes.
- Le bâtiment réservé à la restauration (en rouge sur le schéma) est composé
d'un self commun à D'Alembert 1 et 2 et d'une cantine pour la maternelle.
- Les espaces extérieurs avec une cour sur chacune des écoles et plateau sportif
commun aux deux écoles élémentaires.



Les particularités des écoles élémentaires

- L'enseignement bilingue

Le catalan, langue historique parlée dans la région, est enseignée dans de nombreuses écoles. C'est le cas du groupe scolaire D'Alembert avec 5 classes bilingues et 11 classes monolingues sur D'Alembert 1 et 6 classes bilingues et 8 classes monolingues sur D'Alembert 2.

- Les ULIS

Chacune des deux écoles élémentaires disposent d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires selon une organisation pédagogique adaptée. Au sein des écoles de D'Alembert, il s'agit de classes ULIS spécialisées dans l'autisme.

- Le dispositif ECLAIR

Le groupe scolaire de D'Alembert fait partie d'une zone d'éducation prioritaire définie par l'éducation nationale et prise en compte par le CUCS. Les écoles bénéficient du dispositif ECLAIR (Ecole, Collège, Lycée, Ambition, Innovation et Réussite) qui promeut les innovations, les expérimentations simultanément dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire, des ressources humaines ainsi que des actions en faveur de la sécurité.

- La classe d'accueil UPE2A

Unité Pédagogique pour Elèves Allophones ou Arrivants (UPE2A) dont l'objectif est d'inclure dans les classes les élèves arrivant sur le territoire français sans maîtrise suffisante de la langue. Ce dispositif est reconduit cette année sur D'Alembert 1 et 2.

- Les APC

Activités Pédagogiques Complémentaires, elles offrent un champ d'actions pédagogiques et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différent au sein de groupes restreints. Sur D'Alembert, les enseignants mènent les APC sur le temps méridien. Une organisation commune permet d'assurer le repas des enfants concernés.

Objectifs pédagogiques

L'ensemble de l'équipe périscolaire devra se centrer sur trois principaux objectifs.

Axes éducatifs		
Rendre les jeunes et les adolescents acteurs de leurs projets.	Favoriser la mixité sociale et s'unir autour de la notion de partage.	Sensibiliser au respect de l'environnement.
Objectifs pédagogiques		
Permettre aux enfants de s'impliquer dans leurs loisirs.	Développer la solidarité.	Découvrir son environnement dans une démarche citoyenne.
Objectifs opérationnels		
Développer des projets enfants	Favoriser la coopération.	Sensibiliser aux gestes écocitoyens.
Critères d'évaluation /Indicateurs de résultat		
<p>La mise en place de projets émanant des enfants.</p> <p>L'implication des enfants dans la durée des projets.</p> <p>L'instauration de temps d'échanges et de parole.</p>	<p>La participation des enfants lors de jeux d'entraide.</p> <p>L'inclusion d'enfants en situation de handicap.</p> <p>La mise en place de projets partagés.</p>	<p>Les connaissances des enfants des gestes écocitoyens.</p> <p>Les réflexes écocitoyens au quotidien (dans la cour, lors des activités, au moment du goûter...)</p> <p>La sensibilisation au respect de l'environnement.</p>

Rôles et missions de l'équipe

LA DIRECTION

Les adjoints sont sous la responsabilité de la directrice qui les accompagne dans leurs missions.

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants accueillis.
- Elle est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et de son évaluation.
- Elle coordonne et fédère l'équipe autour du projet pédagogique.
- Elle accompagne les animateurs : transmission des connaissances, savoir-faire et évaluation.
- Elle gère les relations et la communication avec les écoles et les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc.).
- Elle est responsable de la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière et matérielle).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Elle informe les familles sur le fonctionnement et la vie de l'accueil.

LES ANIMATEURS

Les animateurs sont sous la responsabilité de l'équipe de direction qui les accompagne dans leurs missions.

- Ils sont responsables de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.
- Ils sont en accord avec le projet pédagogique.
- Ils respectent les consignes de fonctionnement.
- Ils préparent, animent et évaluent les activités en lien avec le projet pédagogique.
- Ils encadrent des groupes d'enfants et les fédèrent.
- Ils sont à l'écoute des besoins des enfants et s'y adaptent.
- Ils sont responsables du matériel qu'ils utilisent et de son rangement.
- Ils connaissent les différentes règles de sécurité essentielles liées aux activités.
- Ils savent travailler en équipe et écouter l'autre.

Durant l'activité : L'équipe pédagogique veillera à ce que les enfants qui ont besoin de repos ou au contraire de défoulement physique puissent le faire (diversité des activités proposées). Privilégier le choix de l'enfant dans les activités, accepter qu'un enfant participe ou non à une activité ou à un projet plutôt qu'un autre. L'équipe veillera à laisser une place importante au jeu qu'il soit sous forme spontanée ou de façon plus organisée.

La vie quotidienne

Une collaboration nécessaire : elle concerne les rapports entre les partenaires enseignants, personnel mairie, équipe pédagogique, soit :

- L'équipe Léo Lagrange (direction et animateurs), responsable de l'aspect pédagogique et de l'organisation des effectifs, des repas, des flux, du suivi des séances d'animation.
- Les équipes scolaires et périscolaires pour une collaboration quasi quotidienne et une cohésion éducative.
- La responsable de satellite et son équipe afin d'optimiser les conditions d'accueil pour le repas dans un fonctionnement concerté.

Cette mission s'accomplira sur les différents temps périscolaires selon les particularités de chacun en créant un lieu sécurisant et en offrant aux enfants des espaces d'accueil spécifiques.

DESCRIPTION DES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL DE LA JOURNEE

La garderie du matin : de 7h45 à 8h45

Formule d'accueil proposée aux familles le matin avant la classe.
Une équipe d'animation salariée par la mairie.

La garderie du midi : de 11h45 à 12h30 et de 13h30 à 14h

Un temps d'accueil géré par l'équipe d'animation Léo Lagrange. Les enfants inscrits à cette formule de garde, peuvent bénéficier de tous les temps d'accueil sans surcoût pour les familles.

L'accueil méridien : de 11h45 à 14h

Il permet aux enfants inscrits à la restauration de prendre leur repas sur l'école et de participer à un atelier parmi plusieurs proposés durant la pause méridienne.

La garderie du soir : de 17h à 18h15

Elle permet aux enfants restant sur l'école après la sortie des classes d'être pris en charge par les animateurs dans des espaces aménagés et adaptés à leurs besoins en fin de journée d'école.

L'organisation de l'accueil : les enfants inscrits sont dirigés par les enseignants vers les espaces extérieurs ou salles d'accueil pour une prise en charge par l'équipe périscolaire.

Les enfants prennent le temps de goûter pendant que les animateurs procèdent à

l'appel.

La garderie du soir est un espace de loisirs et d'échanges adaptés aux besoins et rythmes des enfants en fin de journée.

Les familles ayant la possibilité de récupérer leur(s) enfant(s) de 17h à 18h15, des espaces ludiques adaptés au contexte seront aménagés pour les enfants accueillis plus ou moins longtemps (coloriages, jeux de construction, cabanes à lire, jeux de table, jeux de cour...)

Des espaces leçons pourront être mis en place les lundis et jeudis soir pour les enfants restant à la garderie régulièrement jusqu'à 18h.

UNE ORGANISATION DE L'ACCUEIL MERIDIEN ARTICULEE SELON TROIS TEMPS FORTS :

1) L'appel

Un appel ludique et efficace permet de connaître rapidement les effectifs des enfants accueillis chaque jour.

Des espaces extérieurs (et intérieurs en cas d'intempéries) définis par niveaux de classes sur chacune des écoles permettent aux enfants de repérer le système mis en place et d'optimiser la durée de l'appel.

A 11h45, les professeurs des écoles orientent les enfants inscrits à la cantine vers les animateurs qui les prennent en charge dans les cours en attendant que toutes les classes soient sorties.

Sur D'Alembert 1,

Les animateurs procèdent à l'appel nominatif. Une fois celui-ci terminé et vérifié, des petits jeux peuvent être menés en attendant que la totalité des enfants soient sortis de classe. Une fois tous les enfants sortis de classe, les deux appels (CP et CE1) sont corrélés et l'effectif global vérifié avant que les enfants et l'équipe de D'Alembert 1 ne se rendent au self pour le déjeuner.

Sur D'Alembert 2,

L'appel démarre après un petit temps libre permettant aux enfants de Ce2, Cm1, Cm2 et Ulis de regarder le programme d'activités affiché en plusieurs exemplaires dans la cour de leur école. Une fois les enfants répartis selon les niveaux de classes, les animateurs procèdent au compte global et en informe l'adjoint de direction.

Ce compte global permet d'anticiper le nombre d'enfants à répartir de manière équilibrée sur les ateliers au programme. La répartition selon les activités proposées se fait au moment de l'appel nominatif : lorsqu'un enfant est nommé, il va se placer sous l'affiche de l'atelier choisi en amont. Les animateurs

s'assurent de varier l'ordre d'appel pour une équité dans le choix des activités. Une fois les appels terminés, les animateurs prennent en charge les enfants regroupés équitablement sous les affiches et peuvent démarrer leurs séances d'animation.

Principe : Une cohérence sur l'organisation des temps, des espaces et des personnes permettra aux transitions de ne pas être des espaces d'incertitude ou d'insécurité pour les enfants. Une bonne circulation des informations entre personnel scolaire et équipes périscolaires facilitera la cohérence des actions développées.

2) Le repas

La capacité du self de 84 places permet aux enfants de D'Alembert 1 de déjeuner tous ensemble, accompagnés des animateurs.

Les CP se rendent les premiers au self à 12h (le temps de faire l'appel), suivis des CE1.

La capacité du self facilite également la fluidité pour le passage des groupes d'enfants de D'Alembert 2 avec leurs animateurs. Un groupe d'enfants n'en chasse pas un autre à son arrivée.

Les enfants de D'Alembert 2 s'y rendent par groupes d'activités, de manière échelonnée de 12h25 à 13h00.

Une amplitude horaire qui vise les échanges et la convivialité malgré un nombre d'enfants conséquent et un espace bruyant.

Un outil (tableau récapitulatif) des enfants inscrits sous le régime végétarien est affiché à l'entrée du self permettant de renseigner l'agent de restauration du régime des enfants lors de leur passage et ainsi d'assurer la gestion des repas.

Le système de self et de desserte participe à l'autonomie des enfants. Lors du suivi des repas, les animateurs incitent à goûter sans imposer tout en favorisant le plaisir et la convivialité. L'équipe pédagogique prend en compte les différents paramètres pouvant influencer sur l'appétit d'un enfant (fatigue, maladie, contrariété).

Les équipes ALAE et de restauration veillent aux enfants ayant un PAI lié à l'alimentation et au respect des consignes spécifiques.

3) Les activités

Le découpage de l'année périscolaire en cinq cycles, intermédiaires aux vacances scolaires, permettra d'adapter les programmes d'activités en prenant compte des évaluations et différents paramètres (saisons, voyages scolaires, fatigue accumulée en cours d'année).

L'équipe pédagogique pourra ajuster le fonctionnement et les contenus pour les cycles suivants selon les différentes évaluations.

Au total, cinq programmes par école pourront être proposés aux enfants au cours de l'année.

Un programme par cycle, permettant ainsi la mise en oeuvre de projets sur plusieurs séances, en adéquation avec le projet éducatif, avec des envies des enfants ou des constats dans le temps.

Des activités à la carte (non inscrites dans des projets) compléteront les programmes ainsi que des séances d'animation liées à des actions particulières (marché de Noël, grands jeux, rencontre inter-Alae, action de fin d'année).

Un enfant inscrit à la cantine les midis a la possibilité de choisir, chaque jour, entre autant d'ateliers qu'il y a d'animateurs sur son école. Un enfant n'ayant pu faire l'activité choisie un midi (pour faute de place) pourra être prioritaire la semaine suivante sur le même type d'activité.

Sur D'Alembert 1,

Le rassemblement pour la présentation des activités et la répartition sur les groupes a lieu à 13h00, après le repas et un moment récréatif. Cela permet aux enfants devant retourner aux Castors (dès 13h30) de pouvoir participer aux activités avec leurs camarades.

Sur D'Alembert 2,

La répartition se déroule au fur et à mesure de l'appel nominatif.

Les séances d'animation sont menées avant le repas et sont poursuivies ou clôturées après le repas.

La santé

L'ALAE dispose d'une armoire à pharmacie dans le bureau de la direction.

La trousse de secours ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

Avant toute utilisation d'un produit, l'animateur vérifiera que la fiche sanitaire de liaison de l'enfant ne spécifie pas de contre-indication.

Un registre d'infirmerie sera systématiquement renseigné dès lors qu'un soin est prodigué à un enfant.

Si un mineur est sous traitement, les parents ou responsables légaux sont tenus de transmettre au directeur les médicaments, dans leur boîte d'origine marquée au nom de l'enfant, et accompagnés de l'ordonnance. Les médicaments sont conservés dans un contenant fermant à clé (sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à disposition de l'enfant). Aucun traitement médicamenteux ne peut être administré hors prescription médicale.

Le Projet d'Accueil Individualisé

Le PAI concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que les pathologies chroniques, les allergies et intolérances alimentaires : un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Il est élaboré à la demande de la famille ou avec son accord et sa participation.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans le PAI signé par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie

Le cadre

Il n'y a de liberté que lorsqu'un cadre et des règles sont établis.

Dès lors, l'enfant sait ce qu'il peut faire ou non. Non seulement les règles -les limites à poser aux désirs de l'enfant- sont nécessaires à son développement, mais elles constituent pour lui des repères indispensables. L'enfant doit apprendre que si des règles existent, ce n'est pas uniquement pour brimer et entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité. L'énoncé clair et tranquille de règles sécurise l'enfant.

Les attitudes que l'équipe va privilégier seront :

- Définir un cadre, des règles
- Négocier, proposer, suggérer
- Respecter et créer un lien de confiance de l'enfant
- Savoir prendre position
- Expliquer ses décisions
- Savoir s'adapter
- Être juste
- Parler avec bienveillance
- Adapter une attitude éducative cohérente au sein de l'équipe d'animation ...

Si l'enfant transgresse une règle, des sanctions pourront être données par l'équipe pédagogique. Aucune punition ne pourra être donnée par un membre de l'équipe d'animation.

La *sanction* revêt avant tout un *rôle éducatif*, elle s'adresse à un seul individu, en fonction de son âge et du degré de gravité de ses actes. Elle porte sur des actes précis. La sanction entraîne la privation de l'exercice d'un droit et est subie par le fautif. Elle peut s'accompagner de réparations. Elle vise un objectif réel et doit être accompagnée d'une relation de suivi visant à déterminer si le comportement a évolué.

La *punition* est l'expression d'un *rapport de force* dans lequel l'adulte exerce son pouvoir sur l'enfant. Elle s'exerce dans le cadre d'un pouvoir personnel et peut paraître arbitraire car elle dépend de l'individu en position de supériorité. Elle est souvent inefficace car elle a tendance à être vécue comme injustifiée. Exemples : Abus de pouvoir, humiliation, privations, corvées...

L'évaluation

L'évaluation constitue un axe important dans le suivi du présent projet.

Il paraît nécessaire de vérifier régulièrement qu'il soit applicable et adapté au terrain (évaluations des séances d'animations avec les enfants, des projets d'animation, auto-évaluation des animateurs, bilans par cycles et mensuels).

Il devra guider chacun, notre travail commun, nous permettre de connaître ses limites et d'améliorer nos actions quotidiennes.

Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Dans notre volonté de rendre nos accueils accessibles au plus grand nombre et de créer une mixité sociale, l'accueil d'enfant en situation de handicap se révèle être une priorité.

En effet, c'est en vivant des moments intenses, conviviaux, ludiques ensemble que les enfants apprendront à respecter les différences d'autrui ainsi que la tolérance et la solidarité, valeurs fondamentales de Léo Lagrange.

Nos objectifs pédagogiques et nos partenariats pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques :

→ **Partenariat avec le service « HAND'AVANT 66 »**

L'accueil de tout enfant en situation de handicap devra faire l'objet d'un projet individuel d'intégration validé par le responsable de l'établissement scolaire, le responsable de l'ALAE ou de l'ALSH, et le responsable éducatif avant sa mise en place.

En vue de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi du 11 Février 2005 « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et d'être garant du respect de leur droit d'accès aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), la Ville de Perpignan a signé la charte de déontologie pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées. Pour garantir la mise en œuvre de ses engagements la Ville de Perpignan a officialisé son partenariat avec le Service « Hand' avant 66 », géré par l'association les FRANCAS et l'association MIREILLE BONNET pour accompagner les équipes de professionnels d'enfance, jeunesse, après accord préalable des parents.

L'engagement de la Ville de Perpignan s'appuie sur les préconisations du service Hand' avant 66. Il consiste à faciliter l'expression des familles, définir un interlocuteur(·trice) privilégié(·e) par structure pour garantir la continuité éducative, prévoir des temps dédiés avec les équipes des structures en fonction des situations et à garantir avec le(s) responsable(s) d'ACM la mise en œuvre d'un Projet d'Inscription dans un Accueil de Mineurs (PIAM). Le service agit en partenariat avec la DDCS, la CAF des PO, le CD 66, la MSA Grand-Sud, la CPAM et la MDPH.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Afin de pouvoir l'inclure à un groupe il faudra que :

- L'enfant en situation de handicap soit en capacité d'accepter les règles de vie du groupe.

- Le groupe soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la singularité de la personne.
- Il est primordial qu'il soit considéré de la même manière qu'un autre enfant. Pour cela, nous identifierons ses besoins et les contraintes de l'équipe pédagogique en amont.

Nous nous organiserons donc de la manière suivante :

Avant l'accueil :

- Rencontre(s) préalable(s) de l'équipe d'animation et des équipes éducatives ULIS, afin d'aborder la situation de l'enfant, son type de handicap, ses besoins pour son inclusion.

L'objectif est de préparer l'accueil de l'enfant de manière à ce que l'équipe d'animation puisse travailler sereinement, anticiper tout problème lié à son handicap (signes d'alerte de fatigue) et avoir une meilleure connaissance de celui-ci.

- Participation au conseil de fonctionnement ULIS programmé en début d'année scolaire.

Pendant l'accueil :

- Respecter le rythme de vie et la participation aux différentes activités de l'enfant en situation de handicap.
- Respect et suivi du traitement médical ainsi que des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Accompagnement si nécessaire, des angoisses, inquiétudes, pertes de repères.

Après l'accueil :

- Participation à la réunion bilan Ulis en fin d'année.

La place des familles

Si les accueils de loisirs et périscolaires répondent aux besoins de garde des familles, ils sont également un lieu d'éducation et de loisirs pour les enfants. Les parents sont très souvent en attente de relation et de communication. Ce lien est important à différents égards :

- **pour les enfants**, qui se sentent rassurés par la continuité éducative entre leur famille et les accueils de loisirs extra et périscolaires ;
- **pour les parents**, qui ont besoin de confiance dans la prise en charge de leurs enfants ; **pour l'équipe de l'accueil de loisirs**, qui a besoin d'inscrire ses actions dans une légitimité éducative ;
- **pour l'organisateur** qui a besoin de faire évoluer les dispositifs d'accueil en fonction des réalités vécues par les enfants et leur famille.

Le lien entre les familles et les accueils de loisirs correspond donc à un enjeu important. Pour s'assurer de la qualité de ce lien et le développer de façon satisfaisante, diverses actions sont mises en œuvre :

Un accueil systématique des familles en fin de journée.

- Améliorer la clarté du projet pédagogique et sa mise en pratique en diffusant les informations.
- La présence de la direction ALAE aux conseils des écoles qui participera à l'identification de l'équipe périscolaire auprès des nouveaux délégués des parents d'élèves, auprès des nouveaux professeurs des écoles et autres acteurs éducatifs.
- Une équipe de direction disponible pour les familles qui souhaitent la rencontrer.
- Les plannings d'activités, le présent projet pédagogique, le règlement ainsi que les menus sont à disposition des familles (au bureau ou affichés).
- Les échanges avec les familles lors des manifestations diverses (tombolas, marché de Noël, fête des écoles...) qui demeurent des moments conviviaux durant lesquels la communication et les échanges sont facilités.



ALAE D'ALEMBERT
Rue Pascal Marie Agasse
66000 PERPIGNAN
Laetitia.coste@leolagrange.org

